



Strasbourg, 2 mai 2023



T-PVS(2023)09

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

43^e réunion

Strasbourg, 28 novembre – 1^{er} décembre 2023

GROUPE DE TRAVAIL
VISION ET PLAN STRATEGIQUE
POUR LA CONVENTION DE BERNE A L'HORIZON 2030

6^e réunion

17 – 18 avril 2023

Conseil de l'Europe, 55 Avenue Kléber – 75116 Paris, salle 1

-Rapport de réunion-

*Document préparé par
le Secrétariat de la Convention de Berne*

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

M. Jan Plesnik (République tchèque), président du groupe de travail, ouvre la réunion, souhaite la bienvenue aux participants, et remercie les membres qui ont contribué à la dernière consultation, ainsi que le consultant indépendant et le Secrétariat pour leur soutien continu.

M. Gianluca Silvestrini, Chef de la division Biodiversité et Chef a.i. du Service de la culture, de la nature et du patrimoine du Conseil de l'Europe (CdE), souhaite également la bienvenue aux participants, et présente le nouveau Secrétaire de la Convention de Berne, M. Mikaël Poutiers, qui assiste à sa première réunion en personne. M. Silvestrini informe le Groupe de l'état d'avancement des préparatifs du 4^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe, organisé par la présidence islandaise du Comité des Ministres. Le thème de l'environnement et des droits humains figure parmi les défis actuels et futurs qui feront l'objet de discussions lors du Sommet de Reykjavik. Le Secrétariat espère que ce thème sera retenu parmi les priorités futures de l'Organisation et que, par conséquent, la Convention de Berne pourra bénéficier d'un soutien financier adéquat dans le cadre du programme et du budget 2024-2027.

L'ordre du jour est adopté (Annexe I).

2. Plan stratégique

a. Récapitulatif des décisions du 42^e Comité permanent et du Bureau

Le président et M. Dave Pritchard, consultant indépendant, rappellent le processus à ce jour : le groupe de travail s'est déjà réuni cinq fois depuis 2021, a entrepris plusieurs consultations et a élaboré huit projets de plan stratégique. Lors de la 42^e réunion du Comité permanent en décembre 2022, le Comité s'est félicité de l'avancement et de l'orientation du Plan. Il a également chargé le groupe de poursuivre ses travaux en 2023, en vue de présenter un projet final à la 43^e réunion du Comité permanent pour examen et adoption éventuelle. Sur ce dernier point, il a exprimé avec force le souhait de ne pas retarder davantage l'adoption. Le Bureau a réitéré cette position lors de sa récente réunion des 29 et 30 mars 2023. À la suite de la 42^e réunion, une nouvelle consultation sur le huitième projet de plan a eu lieu, et plusieurs observations ont été reçues. En outre, un projet de glossaire a également été conçu, pour examen par le groupe.

b. Le résultat de la CBD COP15 dans le contexte du Plan stratégique de la Convention de Berne : le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal

M. Pritchard rappelle que le Comité permanent de la Convention de Berne a demandé que le Plan stratégique soit élaboré en lien étroit avec le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la Convention sur la diversité biologique (CBD). Après quelques retards, le texte qui a finalement été officiellement intitulé « Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal », a été adopté par les Parties à la CBD lors de la 15^e réunion de la Conférence des Parties (COP15), qui s'est tenue à Montréal en décembre 2022. Le cadre de suivi correspondant a également été adopté lors de la même réunion.

À cet égard, et afin que le Plan stratégique de la Convention de Berne reste étroitement aligné sur le Cadre mondial de la biodiversité, le consultant a établi un document de référence mettant en avant certains des principaux éléments de ce cadre et leurs liens avec les éléments correspondants du huitième projet de Plan stratégique de la Convention de Berne et, le cas échéant, avec la Vision et les objectifs de la convention.

Les membres du groupe de travail se félicitent de ce document, qui a permis de comparer en détail les éléments du Cadre mondial de la biodiversité avec ceux du projet de plan stratégique de la Convention de Berne.

c. Récapitulatif des résultats des consultations sur les objectifs et les indicateurs

Le président, aidé du consultant, présente un résumé de la dernière consultation menée depuis la 42^e réunion du Comité permanent, qui a permis de recueillir les commentaires de plusieurs membres. Il est également souligné qu'une réunion bilatérale a eu lieu avec les membres du Royaume-Uni pour clarifier certaines de leurs observations, ce dont le président se félicite.

d. Discussion et résolution des éléments du Plan en suspens

Le groupe de travail, guidé par le président et soutenu par le consultant qui a remis un document de synthèse de la consultation comprenant des propositions de solutions, discute en détail des points du Plan stratégique en suspens. Le groupe de travail approuve quelques modifications du texte et convient de mettre plusieurs parties du document en annexe. Il demande au consultant de revoir le projet de plan stratégique en conséquence.

Quelques détails restent encore à préciser concernant plusieurs des indicateurs et les rapports que les Parties devront établir. Par conséquent, il est suggéré d'élaborer le cadre de suivi après le Plan stratégique, dans un second temps, ce qui ne compromettra pas l'adoption du Plan à la fin de l'année. Cependant, plusieurs Parties font remarquer que, même si cela peut être le cas, elles devront disposer d'informations claires sur les types de rapports et les échéances prévues avant l'adoption du Plan cette année. Le futur cadre de suivi pourra alors prendre la forme, dans une large mesure, d'une synthèse des informations de suivi pertinentes et de liens vers les ressources existantes.

e. Discussion sur le glossaire proposé

M. Pritchard, rappelant que la liste des termes du projet de glossaire a déjà été incluse dans les projets précédents et qu'aucun commentaire relatif à cette liste n'a été communiqué lors de la dernière consultation, présente le projet qui comprend maintenant les définitions et les interprétations.

Les membres saluent ce travail. Une discussion s'ensuit sur la façon de rédiger ce document. Il est conclu qu'il devrait être annexé au Plan stratégique, mais que le Comité permanent devrait indiquer clairement que les termes pourront être mis à jour à tout moment si les définitions changent au niveau de la Convention de Berne ou au niveau international.

3. Prochaines étapes et calendrier

Le président propose au groupe de travail les prochaines étapes de l'élaboration du Plan stratégique avant la 43^e réunion du Comité permanent, qui aura lieu à la fin de l'année. Le consultant préparera un neuvième projet de plan sur la base des résultats de cette réunion et le communiquera aux membres du groupe pour qu'ils confirment les changements convenus. Ensuite, le Bureau du Comité permanent, soit par correspondance, soit lors d'une éventuelle réunion extraordinaire en juin, examinera le neuvième projet et l'approuvera éventuellement. Ainsi, idéalement avant les vacances d'été, le neuvième projet de plan stratégique pourrait déjà être soumis aux membres du Comité permanent pour examen, permettant ainsi aux Parties d'avoir suffisamment de temps avant la réunion de fin d'année.

En outre, il est suggéré de joindre au projet de plan stratégique un projet de recommandation ou de résolution, susceptible également d'être soumis pour adoption lors de la 43^e réunion du Comité permanent. Ce projet pourrait inclure (entre autres) les éléments suivants :

- un processus permettant au Comité permanent d'avoir un aperçu périodique de haut niveau de l'état d'avancement du Plan stratégique,
- un aperçu des principaux délais de production des rapports qui étayeront cet aperçu des progrès réalisés,
- une invitation incitant les Parties à utiliser les stratégies et plans d'action nationaux en faveur de la biodiversité et d'autres instruments pour soutenir la mise en œuvre du Plan stratégique,
- une recommandation visant à ce que les futurs travaux sur les indicateurs de planification et d'efficacité de la gestion (dans le contexte des évaluations de la suffisance du réseau Émeraude, du Groupe spécial d'experts techniques (AHTEG) de la CBD sur les indicateurs relatifs aux travaux du Cadre mondial de la biodiversité, des initiatives de l'UICN, du Joint Nature Conservation Committee (JNCC) et d'autres) servent de base à d'éventuels indicateurs supplémentaires pour le Plan stratégique,
- une recommandation visant à examiner les liens entre le Plan stratégique et d'autres instruments de mise en œuvre de la Convention de Berne, notamment les plans d'action.

4. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

Annexe 1

Ordre du jour

1. OUVERTURE DE LA REUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

[\[Vision for the Bern Convention\]](#)

[\[List of members of the WG\]](#)

2. PLAN STRATÉGIQUE :

- a. Récapitulation des décisions de la 42ème Commission permanente et du Bureau
- b. Résultats de la COP15 de la CDB en tant que contexte pour le plan stratégique de la Convention de Berne

[\[Outcomes of CBD COP15 as context for the Bern Convention Strategic Plan\]](#)

- c. Récapitulation des résultats des consultations sur les objectifs et les indicateurs [8e projet de plan stratégique]

[\[8th Draft Strategic Plan\]](#)

- d. Discussion et résolution des éléments en suspens du plan

[\[Compilation of comments received on the 8th draft with responses and proposals from the Chair and Consultant\]](#)

- e. Discussion sur le glossaire proposé

[\[Draft Glossary\]](#)

3. PROCHAINES ÉTAPES ET CALENDRIER

4. QUESTIONS DIVERSES

ANNEXE II - LISTE DES PARTICIPANTS

Parties contractantes	Nom et Rôle
République Tchèque	M. Jan PLESNIK (Président du Groupe de Travail) Agence de Conservation de la Nature de la République Tchèque
Estonie	Mme Merike LINNAMÄGI (Présidente du Comité Permanent) Officier Senior Département de la Conservation de la Nature Ministère de l'environnement
Géorgie	Mme Salome NOZADZE Spécialiste principal de troisième catégorie Département de la Biodiversité et des Forêts Ministère de la Protection de l'Environnement et de l'Agriculture
Suède	Mme Linnea SUNDBLAD Conseillère technique principale, biodiversité Agence Suédoise pour la Protection de l'Environnement
Suisse	Mme Danielle HOFMANN Collaboratrice scientifique Office fédéral de l'environnement OFEV Division Biodiversité et paysage Section Faune sauvage et conservation des espèces
Türkiye	Mr Emrah BOZKAYA Direction Générale de la Conservation de la Nature et des Parcs Nationaux Ministère de l'Agriculture et des Forêts
Royaume-Uni	M. Simon MACKOWN Chef de la politique de rétablissement et de réintroduction des espèces Équipe nationale de la biodiversité et de l'ivoire, Division de la faune, Defra M. James WILLIAMS Responsable des indicateurs de biodiversité Conseiller scientifique du Royaume-Uni pour la Convention sur les espèces migratrices Comité mixte de conservation de la nature
Observateurs	Nom et Rôle
EUROPARC Federation	Mme Stefania PETROSILLO Chargée de mission pour l'agriculture durable dans les zones protégées Chargée de mission pour les relations avec le Conseil de l'Europe Coordnatrice du programme de parcs transfrontaliers EUROPARC Bruxelles (Belgique)
FACE European Federation for Hunting and Conservation	Mme Sabrina DIETZ Chargée de mission faune et flore Belgique
IAF International Association for Falconry and Conservation of Birds of Prey	M. Julian MÜHLE Directeur de l'éducation de l'IAF

Planta Europa	Mme Erika PENZESNE KONYA Vice-présidente Mme Erika PENZESNE KONYA Vice-présidente France
Pro Natura - Friends of the Earth	M. Friedrich WULF Chef de la politique internationale en matière de biodiversité Suisse
Consultant indépendant	Nom et Rôle
	Mr David E. PRITCHARD
Conseil de l'Europe - SECRETARIAT	Nom et Rôle
	M. Gianluca SILVESTRINI Chef ad interim du Département de la culture, de la nature et du patrimoine, Chef de la division de la biodiversité Monsieur Mikaël POUTIERS Secrétaire de la Convention de Berne M. Eoghan KELLY Chargé de projet de la Convention de Berne